

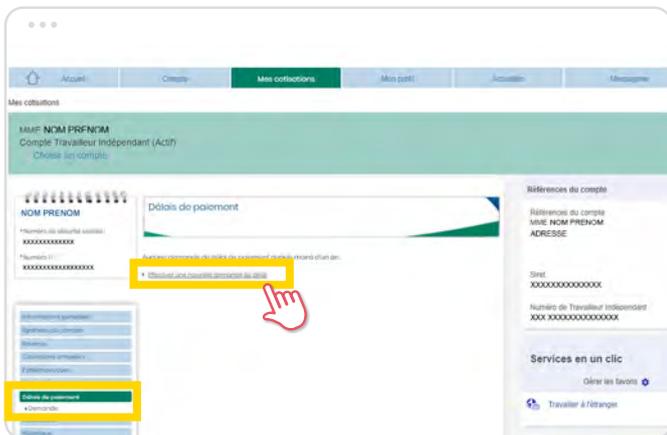
Artisan / Commerçant : demandez un délai de paiement

Vous pouvez demander en ligne un délai supplémentaire pour régler vos cotisations !

1. Connectez-vous sur **www.urssaf.fr**
En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** ».



2. Dans « **Mes cotisations** », sélectionnez la page « **Délais de paiement** ».
Sélectionnez « **Effectuer une nouvelle demande de délai** ».



3. Renseignez tous les champs du formulaire.
→ Nombre d'échéances de paiement
→ Coordonnées bancaires
→ Date de la première échéance
→ Circonstances de la demande
Puis cliquez sur « **étape suivante** ».

Le mandat généré automatiquement n'est pas à transmettre en Urssaf depuis la mise en place du mandat SEPA.



5. Vérifiez les informations présentes sur l'échéancier.

Si la proposition d'échéancier ne vous convient pas, vous pouvez modifier les montants des échéances et cliquer sur « **Recalculer** ».

Puis cliquez sur « **Valider** » pour confirmer.

1 Demande 2 Échéancier 3 Réponse

Demande de Délai de paiement

Montant de la demande: 769,00 €
Nombre d'échéances de paiement de cotisations: 3
Moyen de paiement: Prélèvement
RIB: IBAN - BIC
J'autorise l'Urssaf à prélever le compte ci-dessus*:
Date de première échéance*: 08/10/2021

Veuillez argumenter les circonstances de votre demande*: difficultés

Je sollicite dès maintenant une remise de majoration de retard et/ou de pénalités qui sera examinée une fois mon échéancier soldé:

Veuillez motiver votre demande de remise*: difficultés

Votre proposition d'échéancier :

N° de échéance	Date de échéance	Montant de échéance
1	08/10/2021	256 €
2	08/11/2021	256 €
3	08/12/2021	257 €
Total		769,00 €

Le montant total est supérieur au montant demandé du fait de nouvelles majorations de retard liées au délai de paiement. A noter : plus le délai est court, moins les majorations de retard sont importantes. Cette simulation ne vaut pas acceptation.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE RECALCULER VALIDER

A savoir : Dans le cas où vous ne recevrez pas une notification d'accord immédiate, vous serez prévenu par courriel, dans un délai de 15 jours, de la mise à disposition de la notification d'accord ou de refus sur votre compte.

Retrouvez les coordonnées des Urssaf [en cliquant sur ce lien.](#)

